

Appel en faveur des établissements scolaires innovants coopératifs

Cet appel est destiné à l'ensemble de la communauté éducative, de l'universitaire chercheur en pédagogie au simple citoyen motivé par la question de l'éducation. Il a pour but de créer un vaste mouvement en faveur d'une réforme véritable de l'Institution scolaire destinée à instaurer des modes de gestion démocratiques et à créer des établissements innovants coopératifs. L'ICEM a signé cet appel en février 2003.

Dans toute la France, des équipes travaillent à mettre en œuvre des établissements scolaires innovants coopératifs.

Quelques établissements fonctionnent déjà comme, par exemple, pour les collèges-lycées, à Bordeaux, Brest, Hérouville-Saint-Clair, Le Mans, Oléron, Paris, Saint-Martin-de-Valmeroux, Saint-Nazaire et, pour le primaire, comme à Saint-Ouen-l'Aumône ou dans le cadre du réseau des équipes pédagogiques ICEM-pédagogie Freinet. D'autres restent, bien qu'à des stades très divers d'élaboration, toujours en projet : à Rochefort (17), Trégor, Saint-Brieuc (22), Rennes (35), Grenoble (38), Nantes (44), Miramont-de-Guyenne (47), Lorient, Vannes (56), Lyon, Oullins (69), Paris (75), Orange (84), Aizenay (85), Châtellerauld (86), Longjumeau (91), Montrouge (92) et Garges-lès-Gonesse (95).

L'innovation à caractère coopératif au sein du système éducatif

apparaît plus que jamais nécessaire mais, il semble que, depuis les dernières élections législatives, elle ait été reléguée. Ces équipes souhaitent donc que les instances de l'Éducation nationale (ministère, rectorats, inspections académiques, syndicats) s'engagent à la promouvoir. Elles souhaitent aussi que l'opinion publique, les responsables politiques et syndicaux se mobilisent en sa faveur.

Les propositions de ces équipes reposent sur la volonté d'assurer l'intégration et de développer la responsabilité, l'autonomie et l'esprit critique. Ces valeurs sont fondatrices d'une société de justice, libre et fraternelle. La concrétisation de ces valeurs passe par la coopération entre élèves, enseignants et parents, et des méthodes d'apprentissages où l'élève est acteur de sa formation.

Cette pratique ne peut être mise en œuvre à cause de l'organisation du système actuel. Un autre

modèle d'école existe qui propose d'indispensables innovations sur les plans pédagogiques et institutionnels tout en conservant les dotations horaires actuelles. Il est impératif de pouvoir l'expérimenter et le diffuser.

Ce modèle, donnant l'occasion d'une véritable liaison entre la recherche universitaire et les pratiques pédagogiques, constitue une des voies inexplorées de réforme.

Innovations pédagogiques

Nous sommes attachés à une école valorisant chacun comme bâtissant son futur pour y devenir une personne autonome et responsable.

Nous proposons pour cela :

- **l'apprentissage, dans l'établissement, de la vie collective et sociale ;**
- **l'apprentissage des savoirs, personnel à chaque élève, et ce, dans un cadre coopératif.**

Cela signifie une pédagogie active mettant en œuvre :

- une éducation favorisant et reliant entre elles toutes les approches (artistique, linguistique,

littéraire, manuelle, philosophique, scientifique, sportive, technique) ;

– **la construction des connaissances dans le cadre de projets collectifs et individuels ;**

– le tâtonnement expérimental ;
– une construction de la citoyenneté par la mise en place d'une coopération créative ;

– **l'évaluation formative, la co-formation, l'auto-évaluation.**

Cela suppose :

– **un aménagement des niveaux pour dissocier classes d'âge et classes d'apprentissage ; un enseignement permettant un parcours personnel à chaque élève dans le cadre des programmes officiels ;**

– **la constitution d'équipes d'enseignant-e-s, éducateur/trice-s, parents, chercheur/euse-s réunis autour d'un projet cohérent au sein d'une école, d'un établissement.**

– **l'ancrage de l'école dans son environnement social et culturel et son ouverture au monde.**

Innovations institutionnelles

Pour vivre en cohérence au sein d'un service public de qualité, pour y réussir ces projets coopératifs, certaines conditions sont nécessaires :

• **L'adhésion préalable des enseignant-e-s au projet pédagogique et la participation au mouvement respectant les critères du barème.**

• **La co-responsabilité de l'équipe éducative dans le fonctionnement de l'établissement.**

• **Un lieu spécifique par établissement, à taille raisonnable et, de préférence, dans un cadre architectural adapté.**

• **Des équipes fonctionnant en réseau.**

Nous revendiquons, pour ces projets, le droit d'exister et d'être considérés comme constituants du Service public d'éducation, au même titre que tous les projets d'école ou d'établissement.

Ces équipes coopératives se donnent, entre autres buts, la diffusion de leurs pratiques et fonctionnements.

À cet effet, elles assurent le strict respect de la mixité sociale lors de l'inscription des élèves. Simultanément, elles veulent que leurs parents aient pu librement adhérer au projet. Pour cela, elles déterminent, avec l'institution, des critères de recrutement spécifiques sur une aire s'inscrivant dans la carte scolaire.

Elles demandent également des budgets équivalents à ceux des autres établissements.

Elles sont, par essence, en situation de recherche et, de ce fait, constituent des lieux permanents de co-formation pour chacun de leurs membres.

Par ailleurs, ces équipes doivent pouvoir être des lieux d'accueil négociés pour la recherche et pour la formation initiale ou continue dans le cadre des plans de formation. Pour cela, elles doivent pouvoir bénéficier du statut de *formateur collectif associé*.

L'évaluation du projet, inscrite dans le temps, est nécessaire et doit faire l'objet d'un contrat entre les acteurs du projet et l'institution. Cette évaluation concertée intègre les productions écrites de

l'équipe, ses recherches, ses travaux avec les partenaires, mouvements pédagogiques et universitaires. Ses résultats seront diffusés.

Nous souhaitons que les instances paritaires de l'Éducation nationale (ministère, rectorats, inspections académiques et syndicats) se penchent sur :

– **la résolution de la contradiction actuelle entre la répartition rigide de la dotation horaire centrée sur l'idée de gestion et la constitution d'équipes centrée sur la coopération ;**

– **la pérennisation des projets sur des bases contractuelles ;**

– la liaison effective entre tous les niveaux de la hiérarchie scolaire et les collectivités territoriales concernées.

Ceci permettra de concevoir des procédures communes, officielles, reconnues de tous.

Nous postulons que ces pratiques éducatives peuvent participer efficacement à la lutte contre les violences et les exclusions et nous nous étonnons de l'ignorance des instances éducatives à leur égard.

Liste des signataires sur le site <http://www.freinet.org/icem/innovation>

Contacts :

Jean-Pierre Labrousse
tél. 06 83 57 52 00
3 rue de la Convention
35230 Noyal-Châtillon
jean-pierre.labrousse@wanadoo.fr

ou

Secrétariat ICEM
18 rue Sarrazin
44000 Nantes
secretariat@icem-freinet.org